



Strasbourg, le 10 mars 2023

CAI(2023)07_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

4^{ème} Réunion Plénière

Strasbourg, 1 - 3 février 2023

Réunion hybride

RAPPORT DE RÉUNION

Préparé par le Secrétariat

I. Introduction

1. Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le CAI » ou « le Comité ») a tenu sa 4^{ème} réunion plénière à Strasbourg, en format hybride, du 1 au 3 février 2023, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres.
2. Le Président, M. l'ambassadeur Thomas Schneider (Suisse), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux membres, aux participants ainsi qu'aux observateurs. Le Président a fait référence aux récentes violations de la confidentialité des réunions et des documents du CAI, y compris les références ayant été faites à des positions spécifiques des Délégations. Il a souligné que de telles actions étaient inacceptables.
3. Le Président a réitéré les exigences contenues dans la Résolution CM/Res (2021)3 « concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail », adoptée par le Comité des Ministres le 12 mai 2021. Il a également expliqué que le besoin de confidentialité des réunions et des documents du CAI ne relève pas d'une tentative de réduire la transparence, mais du fait que les négociations internationales exigent la possibilité pour les Délégués de faire des déclarations ou de prendre position sans être cités publiquement. La transparence et l'inclusivité sont des aspects importants de l'élaboration des politiques modernes, et dans le cas du CAI, elles peuvent être et seront assurées par des moyens appropriés.
4. Le Président a également appelé tous les Membres, Participants et Observateurs à préserver l'intégrité des réunions et à respecter les exigences de confidentialité du Conseil de l'Europe. Malheureusement, les récents incidents ont contraint le Secrétariat à relever le niveau de classification des documents de « restreint » à « confidentiel ».

II. Liste des points discutés lors de la réunion et décisions prises par le CAI

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

5. Mme Claudia Luciani, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance a adressé ses propos liminaires au Comité. Elle a exprimé sa sincère appréciation pour l'intérêt exprimé par toutes les parties prenantes, y compris les Observateurs, à participer à tous les aspects des travaux du CAI. Elle a réaffirmé que l'ouverture et la transparence sont et restent importantes pour le Conseil de l'Europe. Elle a en outre rappelé au Comité que la fin des négociations est toujours prévue pour septembre 2023.

6. Dans ses remarques, M. Patrick PENNINCKX, Chef de Service, Société de l'information, a souligné la fenêtre d'opportunité pour le travail du CAI, en vue notamment du 4ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Reykjavik, Islande, les 16 et 17 mai 2023.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et ordre des travaux

7. L'ordre du jour et l'ordre des travaux sont adoptés sans aucune modification.
8. Le Comité a décidé d'adopter, tel qu'amendé, le rapport de la 3^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par le Secrétariat

9. Le Comité a pris note des informations communiqués par le Secrétariat concernant ses activités depuis la 3^{ème} réunion plénière, notamment l'organisation de la 4^{ème} réunion du Groupe de Coordination sur l'IA du Secrétariat, qui s'est tenue le 24 janvier 2023.
10. Le Comité a également pris note des informations communiqués par le Secrétariat concernant le niveau de classification des documents du Comité. Le Secrétariat a expliqué les règles concernant la confidentialité des documents du Comité et que, compte tenu des événements récents, le niveau de classification des documents a été relevé de « restreint » à « confidentiel ». Le Secrétariat a expliqué les conséquences juridiques de ce changement de classification.

Point 4 de l'ordre du jour. Échange d'information

11. Le Comité a pris note de l'intervention de M. Paul ROWSELL (Royaume Uni), Président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) qui s'est exprimé sur l'importance de la protection des valeurs et des institutions démocratiques, notamment dans la Convention [cadre] sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Le Comité l'a chaleureusement remercié pour sa participation à la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour. Négociation du Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales (Session plénière)

12. Le Président et le Secrétariat ont présenté le Projet de Chapitre VIII : Clauses finales préparé par le Groupe de rédaction lors de sa dernière session.

13. Le Comité a négocié le Projet de Chapitre VIII : Clauses finales préparé par le Groupe de rédaction lors de sa dernière session et a convenu d'amendements au texte, sous réserve d'un examen préliminaire. En particulier, le Comité a discuté des questions suivantes :

- les effets *ratione personae* du projet d'article 30, paragraphe 2 ;
- le sens exact et la nécessité du projet d'article 32, ainsi que les effets de ce projet de disposition pour l'Union européenne et ses Etats membres dans leurs relations mutuelles ;
- la terminologie exacte à utiliser dans le projet d'article 33, paragraphe 1, pour décrire les Etats non membres qui ont participé à l'élaboration de la Convention ;
- le nombre de signatures requises pour l'entrée en vigueur de la Convention et la manière de les compter en vertu du paragraphe 3 du projet d'article 33 ;
- la terminologie exacte à utiliser dans le projet d'article 34 pour désigner les futures Parties adhérant à la Convention ;
- l'objet et le sens du projet d'article 35, ainsi que la terminologie à utiliser au paragraphe 1 pour désigner les Parties potentiellement concernées par cette disposition ;
- la terminologie exacte à utiliser dans le projet d'article 38 pour désigner les futures Parties à divers stades du processus d'adhésion à la Convention.

14. Le Comité a chargé le Groupe de rédaction de tenir compte de ces amendements.

Point 6 de l'ordre du jour. Ré-examen du Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales (Session du Groupe de rédaction)

15. Le Groupe de rédaction a rerédigé le Projet de Chapitre VIII : Clauses Finales à la lumière des propositions faites par la Plénière et des commentaires écrits et suggestions soumis par les différentes Délégations.

Point 7 de l'ordre du jour. Commentaires sur le Préambule et le Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé (Session plénière)

16. Le Président et le Secrétariat ont présenté le texte du Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé, ainsi que le texte du Préambule au Comité. En plus des commentaires soumis par écrit au préalable, les Délégations ont également

exprimé leurs positions respectives concernant les dispositions faisant l'objet de la discussion.

17. En ce qui concerne le projet de texte du Préambule, le Comité a discuté des propositions faites par les Délégations pour reformuler, clarifier ou amender certaines parties des projets de paragraphes 5 et 6, pour compléter le projet de paragraphe 10 par des références à d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme, pour reformuler ou amender le libellé décrivant le caractère complémentaire de la Convention [cadre] dans le projet de paragraphe 11 et pour rendre le projet de paragraphe 13 plus équilibré en mentionnant les utilisations potentiellement bénéfiques de l'IA.
18. En ce qui concerne le projet de texte du Chapitre VII, les Délégations ont notamment fait des propositions visant à clarifier ou à amender la terminologie, le nom, la composition et les fonctions de l'organe qui serait créé conformément au projet d'article 27, paragraphe 1, et à clarifier ou à amender le libellé concernant le mode exact de financement de cet organe en ce qui concerne la situation des États non membres qui pourraient être Parties à la future Convention [cadre] dans le projet d'article 27, paragraphe 5.
19. Elles ont également réitéré l'intention de faire de la future Convention [cadre] un instrument global et de l'ouvrir aux États hors de la région Europe, notamment en ce qui concerne la coopération internationale telle que décrite dans le projet d'article 28. Enfin, les Délégations ont proposé de clarifier ou d'amender la terminologie, les fonctions et le mandat exact des autorités de contrôle mentionnées dans le projet d'article 29.
20. À la suite de cet échange, le Comité a formulé des commentaires généraux sur le projet de texte du Préambule et le Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé pour examen par le Groupe de rédaction.

Point 8 de l'ordre du jour. Rédaction du Préambule et du Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé (Session du Groupe de rédaction)

21. Le Groupe de rédaction a examiné le Préambule et le Chapitre VII : Mécanisme de suivi et coopération du « Projet Zéro » révisé et l'a rerédigé en tenant compte des commentaires faits en session plénière et des contributions écrites, et a chargé le Secrétariat de distribuer le texte du Projet de Préambule et du Projet de Chapitre VII :

Mécanisme de suivi et coopération accompagné des remarques explicatives à la Plénière pour examen lors de sa prochaine réunion

Point 9 de l'ordre du jour. Dates et lieu des prochaines réunions

22. Le Comité a décidé tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg du 19 au 21 avril 2023.

Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses

23. Le Comité a chargé le Secrétariat de rendre le « Projet Zéro Révisé » du 6 janvier 2023 public, accompagné de l'information selon laquelle il s'agit d'un document préparé par le Président et le Secrétariat et qu'il ne reflète pas le résultat final des négociations au sein du Comité.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des points discutés et des décisions prises, et clôture de la réunion

24. Le Comité a décidé d'adopter la liste des points discutés et des décisions prises.

Fin de la réunion